

nieur compétent. J'ai une carte démontrant qu'il est possible,—l'entreprise n'a pas été étudiée dans tous ses détails,—de retenir au moins les eaux qui descendent des monts Pembina dans la vallée de la rivière Rouge, ce qui réglerait une partie du problème. Je ne dis pas que cela empêcherait les inondations, mais cela pourrait peut-être réduire les proportions du problème. Le point essentiel dont il faut se souvenir, c'est que même si l'entreprise en question ne prévenait pas les inondations dans la région, elle pourrait empêcher les eaux de s'élever des deux ou trois derniers pieds, et en ce cas, elle serait rentable dans l'espace d'une inondation.

Les dégâts, on le sait, sont proportionnellement plus élevés à mesure que monte le niveau de l'eau. Je dirais même que les quatre ou cinq derniers pieds de l'inondation causeront probablement plus de dégâts que la première crue de quarante pieds. Le projet mérite donc d'être étudié, même s'il ne promet qu'un faible degré de prévention.

Je tiens ici à signaler à la Commission canadienne du blé un problème qui surgira probablement dès que les eaux commenceront à se retirer. Il nous faut faire face dès maintenant à l'éventualité,—plus qu'une éventualité, c'est peut-être une quasi-certitude,—de l'absence complète de récolte de blé, cette année, dans toute la partie méridionale de la province. Nous sommes rendus au mois de mai et les eaux continuent à monter. Quand elles se seront retirées et que les terres seront suffisamment asséchées pour permettre la culture, il sera tout probablement trop tard pour semer du blé. Il se peut que nul cultivateur de la région ne puisse ensemer ses terres en blé.

Comme conséquence d'un tel état de choses, la demande de céréales secondaires, pour fins d'ensemencement, sera plus forte. Ces céréales doivent se faire rares à l'heure actuelle, étant donné qu'une bonne partie de celles qui étaient emmagasinées en vue de l'ensemencement sont probablement recouvertes d'eau. Dès que la terre sera asséchée, tous les cultivateurs se précipiteront sans doute vers la Commission du blé ou vers les marchés pour se procurer des graines de semence.

La Commission serait donc sage de prévoir dès maintenant cette situation. La demande, naturellement, sera très urgente, les cultivateurs voulant retourner à leurs terres dès qu'elles pourront les recevoir.

Il est évidemment encore trop tôt pour évaluer les dégâts. Nous savons qu'en 1948 ils ont atteint plusieurs millions de dollars, et cette fois-ci ils dépasseront cette somme de beaucoup. Il n'est donc pas exagéré de

dire que ces sinistrés auront besoin d'aide. Je le répète, toutes les initiatives en vue de les secourir ont été concentrées entre les mains de la Croix-rouge. Dès que le pire sera passé, ce soin incombera désormais au gouvernement provincial. Je ne doute pas qu'il se fasse quelque chose pour aider les victimes. Nous avons même l'assurance du premier ministre (M. St-Laurent), et je lui en exprime ma gratitude, que la question sera étudiée en collaboration avec la province afin de voir quelle initiative on peut prendre.

Je demande donc actuellement au gouvernement de déléguer quelqu'un chargé de se rendre compte de la situation sur les lieux et de voir exactement par lui-même ce qui se passe dans cette partie de la province.

L'hon. M. Garson: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: Je dois dire qu'avant la séance, les députés de Provencher (M. Jutras), de Souris (M. Ross) et de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) m'ont prévenu de leur intention de proposer la motion qui a été présentée cet après-midi. J'ai laissé entendre que je verrais d'abord le député de Provencher parce qu'il m'avait prévenu avant les deux autres députés de son intention de proposer une motion. Il me fallait un motif pour donner la préférence à l'un des trois.

Dans les circonstances, je crois devoir donner la parole aux députés dans l'ordre où ils m'ont soumis leur demande avant d'entrer à la Chambre. Nous entendrons donc ensuite le député de Souris, puis le député de Winnipeg-Nord-Centre.

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Tout en me rendant aux raisons que vous venez d'invoquer, monsieur l'Orateur, pour appeler dans l'ordre indiqué les honorables députés à prendre la parole, je me demande, vu le grand nombre de ceux qui semblent vouloir prendre part au débat, si la Chambre me permettrait de faire un exposé concernant les communications que j'ai eues...

Des voix: Non.

L'hon. M. Garson: ... avec le premier ministre du Manitoba. Un tel exposé apporterait peut-être des éclaircissements sur la question et réglerait probablement certains points qui autrement pourraient faire l'objet d'un long débat.

M. J. A. Ross (Souris): Ayant connu le ministre de la Justice (M. Garson), lorsqu'il était premier ministre du Manitoba, et connaissant le premier ministre actuel de la province, je vais, si on le veut bien, prendre maintenant la parole.